

# Grâce à votre don vous contribuerez à :

- Améliorer les structures de proximité pour les soins et la prise en charge médico-sociale
- Moderniser l'hôpital Stell de Rueil-Malmaison et son EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Renforcer l'intégration des nouvelles technologies en santé
- Favoriser l'accès aux soins et leur articulation dans le parcours de santé local
- Agir pour l'amélioration de l'insertion sociale et professionnelle par une prise en charge de soins adaptée
- Favoriser une dimension humaine forte dans les soins et le handicap
- Promouvoir la prévention en matière d'hygiène de vie, de nutrition et de sport.

## Réduction fiscale

Dès réception de votre don, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.

Ainsi, vous pourrez déduire de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable :

- 66 % du montant de votre don si vous êtes un particulier
- 60 % du montant de votre don si vous êtes une entreprise.

Pour toute question  
appelez le

**01.41.29.90.05**

**Votre soutien à Atout Stell vous donne droit à une réduction d'impôt**

## Bulletin de soutien

- ☐ Je soutiens le fonds de dotation Atout Stell par un don :
- ☐ Don en ligne  
sur <http://www.chd-stell.fr/fonds-de-dotation.php>  
(rubrique « Fonds de dotation »)
- ☐ Virement bancaire sur le compte :  
Caisse d'Epargne Ile-de-France  
17515 90000 08006202871 22  
IBAN FR76 1751 5900 0008 0062 0287 122
- ☐ Par chèque à l'ordre du Fonds de dotation Atout Stell

Retourner votre bulletin accompagné de votre règlement à l'ordre du Fonds de dotation Atout Stell dans l'enveloppe jointe

Fonds de dotation  
Atout Stell  
1 rue Charles Drot  
92500 Rueil-Malmaison

Déduction fiscale  
Particulier : 66 %  
Entreprise : 60 %

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal pour votre prochaine déclaration